

## Les principes incontournables de l'Université-cible

### Préambule

Les établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche du site Lyon-Saint-Etienne sont engagés depuis plusieurs années dans un processus de collaboration et de structuration du site dont les effets positifs sont attestés.

Le contexte est donc favorable pour faire un pas supplémentaire et réaliser, au sein de cet écosystème territorial, l'émergence d'un établissement intégrateur pluridisciplinaire, à forte dimension de recherche, garantissant la pérennisation du label IDEX mais et au-delà, la pérennisation des objectifs d'excellence dont ce dernier est la marque.

Cette Université-cible est d'un type totalement novateur dans le paysage ESR national, et demandera la mise en place de statuts appropriés. Il doit émerger rapidement : c'est pourquoi sa construction implique des établissements réunis par une même vision de ce que doit être une université de rang mondial et disposant d'une puissance académique reconnue. Cette dynamique de transformation nécessite un engagement clair des établissements.

Le présent document a pour objectif de clarifier les principes fondamentaux incontournables sur lesquels s'accordent les établissements qui fonderont l'Université-cible.

Il devra être présenté devant les instances des établissements dans les 2 mois. L'étape suivante sera une proposition des établissements sur leur projection dans l'organisation de l'Université-cible.

### *Section 1. Vision, objectifs et valeurs de l'Université-cible*

L'objectif est de répondre à la double exigence de **l'excellence internationale** et de **la coordination territoriale** d'un système universitaire qui comprend en son sein un **établissement nouveau** constituant une **université intensive de recherche de rang mondial** avec tous ses attributs et acteur à part entière de son écosystème, incluant des liens étroits avec le monde de l'entreprise et le tissu industriel.

L'établissement-cible sera un **établissement de type nouveau qui pourra bénéficier d'un statut expérimental**. Ce nouvel établissement reposera sur **le potentiel académique avéré** de ses membres (classements internationaux, publications, qualité reconnue des formations, ...) et sur le partage d'un **ensemble d'engagements** conformes à la vision de ce que doit être le modèle-cible.

### *Section 2. Les engagements académiques*

Les engagements académiques propres à l'établissement seront :

- **La qualité des formations et des diplômes (évalués par une agence internationale)**, qui se décline par une démarche-qualité (associée à des indicateurs) sur l'ensemble des diplômes délivrés (L, M, D) :
  - un niveau d'exigence élevé sur l'ensemble des diplômes ;
  - l'excellence du PhD délivré en fonction d'un positionnement international du travail de recherche ;
  - l'audit des formations et l'évaluation des enseignements ;
  - la qualité de l'insertion professionnelle des diplômés dans leurs filières de formation, mesurée par des indicateurs précis.
  
- **La capacité à choisir ses étudiants**, qui se fonde sur :
  - un système dédié à la réussite des étudiants et basé sur une orientation prescriptive à l'entrée des filières et pendant le parcours de l'étudiant ;
  - la mise en place d'une structure dédiée au premier cycle sous la forme d'un institut avec une admission sur la base de pré requis ;
  - le maintien et le développement de filières sélectives.
  
- **L'excellence de la recherche**, qui se traduit par :
  - la qualité et l'impact de la production scientifique évalués sur la base des meilleurs standards internationaux ;

- des conditions qui favorisent l'excellence de la recherche avec l'obtention de projets nationaux ou européens ou de distinctions individuelles (type ERC) ;
- l'attribution de moyens significatifs à la recherche performante et à haut potentiel, et aux dispositifs favorisant l'innovation ;
- une politique d'attractivité des talents qui se mettra en place autour de dispositifs type tenure-track et d'environnement des postes.

### **Section 3. Structure et organisation interne**

**Le modèle est compatible avec la conservation de la personnalité juridique et morale, pour une période limitée dans le temps et en fonction de l'atteinte des objectifs de l'Université-cible, pour un nombre restreint d'écoles.**

**Le modèle d'allocation des moyens** sera défini a priori et permettra sur la base d'un existant d'assurer une répartition transparente et respectueuse de la diversité des missions assurées par les composantes.

Le nouvel établissement devra avoir un **haut niveau d'autonomie**, conformément aux standards internationaux. Il sera notamment doté de l'autonomie dans la gestion des ressources humaines (recrutements, carrières), à l'instar de ce qui se pratique aujourd'hui dans les EPST. Tous les personnels produiront un rapport annuel d'activité.

### **Section 4. Principes de gouvernance**

**Le Conseil d'administration** de l'Université-cible aura des compétences stratégiques. Il comportera 50% d'extérieurs et 50% d'académiques.

**Le Sénat Académique** contribuera à la stratégie académique globale de l'établissement et assurera la trajectoire coordonnée des composantes pour atteindre l'objectif d'une université de rang mondial.

**Les composantes** se mettent en place à partir des structures actuelles, qui en sont des éléments constitutifs. Ces structures actuelles auront à définir la feuille de route de leur trajectoire de transformation.

Les composantes seront dotées d'un **haut niveau d'autonomie et de responsabilités** :

- elles assureront des missions opérationnelles tant pour la formation que pour la recherche : choix des étudiants, recrutement des personnels et des enseignants-chercheurs. Elles sont impliquées dans la gestion des carrières.

- les composantes seront dotées d'un conseil comprenant au moins 1/3 de membres nommés. Le directeur de composante sera approuvé par le Président.
- les instances suivantes seront déclinées au niveau des composantes : CAC, CHSCT, CT.
- un contrat d'objectifs et de moyens (COM) pluriannuel est mis en place par composante. Il comportera des objectifs et des indicateurs précis sur la mission, en lien avec la trajectoire de l'Université-cible.

Le principe de subsidiarité réglera la répartition effective des compétences entre composantes et niveau central.

### *Section 5. Inscription dans l'écosystème territorial*

Afin de pouvoir combiner missions d'excellence et missions de service public, **trois périmètres** sont distingués, permettant un fonctionnement efficace de l'écosystème territorial d'enseignement supérieur et de recherche.

- le périmètre le plus large, celui de la **coordination territoriale** (du type de la Comue actuelle) ;
- le périmètre des **membres du consortium IDEX, au sens de l'éligibilité à des moyens PIA** ;
- le périmètre de **l'Université-cible**, qui participe à la coordination territoriale et porte l'IDEX.